



Paris, le 13 avril 2020

Monsieur le Ministre,

Depuis le début de la crise sanitaire, les pharmacies sont à vos côtés pour mettre en œuvre, sur l'ensemble du territoire, les orientations relatives à la distribution et au port des masques. Elles le font, sans défaillir, dans un contexte aggravé par les difficultés d'approvisionnement et l'évolution des recommandations relatives à leur usage

Le réseau des officines a ainsi répondu présent pour mettre en œuvre les consignes données par votre Ministère en garantissant une transparence absolue grâce à la traçabilité hebdomadaire qui a été mise en place, vous permettant ainsi de disposer d'une visibilité en temps réel sur le stock « Etat » dans les officines.

Pour autant, en application de ces mêmes consignes, les pharmacies d'officine ne distribuent pas de masques chirurgicaux ou FFP2 au public, générant une incompréhension majeure, et souvent de l'agressivité, ce qui nécessite de la part des pharmaciens beaucoup de patience, d'explications et de temps.

Cependant, malgré les difficultés d'approvisionnement, certains acteurs vendent ou donnent aujourd'hui des masques chirurgicaux à la population, estimant que la réglementation relative à l'importation de ces produits leur permet de le faire en toute légalité.

Un prestataire de soins à domicile en a même fait tout ce week-end une communication télévisuelle à une heure de grande écoute, faisant réagir tous les pharmaciens.

Afin de pouvoir continuer à tenir un discours cohérent auprès des professionnels de santé, de nos équipes mais également des patients, il est grand temps de disposer d'une position univoque pour l'ensemble des entreprises, exprimant clairement les possibilités de vente laissées à chaque professionnel suivant les catégories de masques.

Dès lors que l'approvisionnement des professionnels de santé de premier recours est garanti, nous demandons de pouvoir assurer une distribution à la population des masques que les officines auront pu se procurer.

Vous savez pouvoir compter sur notre profession, nous comptons aujourd'hui sur vous pour faire prévaloir une position claire et précise qui mettra un terme à ces contradictions

que nous subissons .

Nous avons ainsi attiré l'attention de votre cabinet sur cette question, le 8 avril dernier. Il devient impératif de disposer d'une réponse sur ce point crucial dans les plus brefs délais et notamment lors de l'allocution du Président de la République de ce soir.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération

**Carine Wolf**

Présidente du Conseil national  
de l'Ordre des pharmaciens

**Pierre Béguerie**

Président du Conseil central des  
pharmaciens d'officine

**Philippe Besset**

Président de la Fédération des syndicats  
pharmaceutiques de France

**Gilles Bonnefond**

Président de l'Union des  
syndicats de Pharmaciens d'officine